

**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE JOLIETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi 4 novembre 2019, à 20h00, au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Benoit Desrochers, conseiller, Johanne Pagé, conseillère, Serge Perreault, conseiller et Michel Henin, conseiller, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Bérard, maire.

Est absent: Richard Lafleur, conseiller

Est aussi présente : Nathalie Lefebvre, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Louis Bérard, Maire, constate le quorum à 20h10, souhaite la bienvenue à tous et, après un moment de silence, déclare la séance ouverte.

**2019-11-257 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Claude Houle

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et modifié par l'ajout d'affaires nouvelles et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Greffe
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 octobre 2019
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 17 octobre 2019
  - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 31 octobre 2019
  - 3.4 Dépôt du bordereau de correspondance
4. Trésorerie
  - 4.1 Approbation des déboursés et comptes à payer
  - 4.2 Services juridiques – Cour municipale 2020
  - 4.3 Dépôt neiges usées – Entente 2019/2020 (Matricule 1606-82-8298)
  - 4.4 Moisson Lanaudière -150\$ (Comité Bien-Être)
  - 4.5 Trésors d'Élisabeth – Installation chauffage locaux église
  - 4.6 Résolution 2019-05-96 abrogation - Mandat à Carrosserie Jean Houle
  - 4.7 Ford Transit 1500 - Pneus d'hiver Garage André Houle
5. Période de questions
6. Direction et ressources humaines
7. Urbanisme et développement économique
  - 7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis
  - 7.2 Matricule 1606-85-3440 - Proposition de règlement
8. Loisirs et Parcs
9. Hygiène du milieu et environnement
10. Travaux publics

11. Sécurité publique

- 11.1 CAUCA – Renouvellement entente
- 11.2 Sécurité civile – Règlement de la Loi sur la Sécurité civile

12. Avis de motion

13. Règlements

14. Administration

- 14.1 Dépôt des déclarations intérêts pécuniaires
- 14.2 Dossiers des élu(e)s
- 14.3 Référendum consultatif sur acquisition de l'église
- 14.4 Notre-Dame-de-Lourdes - Entente intermunicipale Plan d'urgence
- 14.5 Programme Rénovations Québec
- 14.6 Dépôt comparatif rôles 2019/2020

15. Rapports des membres du conseil

16. Varia

17. Période de questions

18. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**3. GREFFE**

**2019-11-258 3.1 Adoption procès-verbal de la séance régulière du 7 octobre 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance procès-verbal de la séance régulière du 7 octobre;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Serge Perreault

D'adopter procès-verbal de la séance régulière du 7 octobre 2019.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2019-11-259 3.2 Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 17 octobre 2019**

---

**EXERCICE DU DROIT DE VETO DU MAIRE À L'ÉGARD DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2019-11-259. LE POINT SERA REPORTÉ À LA PROCHAINE SÉANCE, LE TOUT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance procès-verbal de la séance spéciale du 17 octobre;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal.

*PAR CONSÉQUENT, il est proposé par*

*D'adopter procès-verbal de la séance spéciale du 17 octobre 2019.*

**2019-11-260      3.3 Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 31 octobre 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance procès-verbal de la séance spéciale du 31 octobre;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Claude Houle

D'adopter procès-verbal de la séance spéciale du 31 octobre 2019.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2019-111-261      3.4 Dépôt du bordereau de correspondance**

Le bordereau de correspondance est remis aux membres du conseil pour consultation.

**4. TRÉSORERIE**

**2019-11-262      4.1 Adoption des comptes à payer**

Il est proposé par Serge Perreault

**QUE** la liste des déboursés, incluant les chèques numéros 7228 à 7268 et les prélèvements, au montant total de 206 983.74 \$ préparée par la direction générale et couvrant la période du 7 octobre 2019 au 4 novembre 2019, soit adoptée.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2019-11-263      4.2 Services juridiques – Cour municipale 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaites des services rendus.

Il est proposé par Claude Houle

**Il est résolu :**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Élisabeth mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray

selon les termes de l'offre de service pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, laquelle comprend les éléments suivants :

- Toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC., incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale ;
- La réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC. ;
- Toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année ;
- Toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire ;
- Les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale ;
- Toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC.

Le tout pour un montant global et forfaitaire de 1,500\$ + taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2019-11-264**

**4.3 Dépôt neiges usées – Entente 2019/2020 (Matricule 1606-82-8298)**

**CONSIDÉRANT** la proposition de renouvellement d'utilisation du dépôt de neiges usées sur une partie de la propriété portant le numéro de matricule 1606-82-8298 par la municipalité de Sainte-Élisabeth pour la période hivernale 2019-2020;

Il est proposé par Johanne Pagé

**Il est résolu** d'approuver la dépense de 2,500\$ pour la location du dépôt de neiges usées sur une partie de la propriété portant le numéro de matricule 1606-82-8298 par la municipalité de Sainte-Élisabeth pour la période hivernale 2019-2020.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2019-11-265**

**4.4 Moisson Lanaudière -150\$ (Comité Bien-Être)**

**CONSIDÉRANT** que Moisson Lanaudière participe activement aux activités de distribution de nourriture en collaboration avec le Comité de Bien Être de Sainte-Élisabeth.

Il est proposé par Michel Henin

**D'ACCORDER** une aide financière de 150\$ à Moisson Lanaudière pour le Comité de Bien Être de Sainte-Élisabeth.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

2019-11-266

**4.5 Trésors d'Élisabeth – Aide financière**

**CONSIDÉRANT** les Trésors d'Élisabeth ont dû déménager leurs opérations à l'église suite à la fermeture du Centre communautaire;

**CONSIDÉRANT** que les Trésors d'Élisabeth demandent une aide financière afin de compléter l'aménagement de leurs locaux

Il est proposé par Benoit Desrochers

**D'APPROUVER** une aide financière de 1000\$ aux Trésors d'Élisabeth.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

2019-11-267

**4.6 Résolution 2019-05-96 abrogation - Mandat à Carrosserie Jean Houle**

**CONSIDÉRANT** QUE le soumissionnaire mandaté à la résolution 2019-05-96 n'a pas rempli son mandat malgré plusieurs demandes.

Il est proposé par Claude Houle

**Il est résolu :**

- D'abroger la résolution 2019-05-96;
- D'octroyer le contrat de réparation du Ford F150 à Carrosserie Jean Houle au montant de 5,810.82\$ (taxes incluses), le tout selon la soumission en annexe pour en faire partie intégrante.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

2019-11-268

**4.7 Ford Transit 1500 - Pneus d'hiver Garage André Houle**

**CONSIDÉRANT** la demande de soumission pour l'achat de pneus d'hiver auprès de 2 soumissionnaires ;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues:

-Garage Laporte (toutes taxes incluses) :

Toyo GS15	895.24\$ (4 pneus, pose, balancement et recyclage inclus)
Winterforce 2	757.50\$ (4 pneus, pose, balancement et recyclage inclus)
Winterforce CV	925.69\$ (4 pneus, pose, balancement et recyclage inclus)
Blizzak WS90	904.38\$ (4 pneus, pose, balancement et recyclage inclus)
Jantes	93.07\$/chaque
Capteur	68.99\$/chaque

-Garage André Houle (toutes taxes incluses) :

Toyo GS15	772.64\$ (4 pneus, pose, balancement et recyclage inclus)
Winterforce 2	694.42\$ (4 pneus, pose, balancement et recyclage inclus)
Winterforce CV	841.62\$ (4 pneus, pose, balancement et recyclage inclus)
Blizzak WS90	827.92\$ (4 pneus, pose, balancement et recyclage inclus)
Jantes	104.09\$/chaque
Capteur	68.99\$/chaque

Il est proposé par Johanne Pagé

**D’octroyer** le contrat de fourniture de 4 pneus Toyo GS15 (235 65 R16 C) au montant de 772.64\$ (taxes, pose, balancement et recyclage inclus) à Garage André Houle inc., de même que les jantes au montant de 104,09\$ chacune et les capteurs au montant de 68,99\$.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l’unanimité*

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20h20 À 20h22**

### **6. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES**

### **7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

#### **2019-11-269 7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis**

Dépôt du rapport mensuel d’émission de permis et certificats.

#### **2019-11-270 7.2 Matricule 1606-85-3440 - Proposition de règlement**

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier de cour 705-36-000802-189 encourt des frais juridiques considérables;

**CONSIDÉRANT** qu’un règlement entre les parties est la voie la plus avantageuse pour les deux parties.

Il est proposé par Claude Houle

**D’ACCEPTER** la proposition intervenue entre les deux parties d’accorder jusqu’au 30 mai 2020 au propriétaire de la matricule 1606-85-3440 (Pronovost) pour exécuter l’ordonnance rendue par l’Honorable Michel Moisan j.c.m.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l’unanimité*

### **8. LOISIRS ET PARCS**

### **9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **10. TRAVAUX PUBLICS**

### **11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **2019-11-271 11.1 CAUCA – Renouvellement entente**

**CONSIDÉRANT QUE** CAUCA opère un centre d’urgence 9-1-1 (CU 9-1-1) tel que défini à l’article 52.1. de la Loi de la sécurité civile;

**CONSIDÉRANT QUE** le centre d’urgence 9-1-1 (CU 9-1-1) est situé au 135, 19e Rue, Ville Saint-Georges, province de Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Élisabeth veut désigner la Centrale des Appels d’Urgence Chaudière-Appalaches Inc. (CAUCA) comme centre d’urgence 9-1-1 (CU 9-1-1);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité accepte de faire partie d'un regroupement de municipalités au sein de l'organisme sans but lucratif.

Il est proposé par Michel Henin

Il est résolu de mandater M. Louis Bérard, Maire et Mme Catherine Haulard, Directrice générale à signer les ententes Convention Incendies et le Contrat avec l'agence C.A.U.C.A., le tout en annexe pour en faire partie intégrante.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2019-11-272    11.2 Sécurité civile – Règlement de la Loi sur la Sécurité civile**

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec a adopté le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux relatif à la loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3) ;

**ATTENDU** que la municipalité de Sainte-Élisabeth a un plan de sécurité civile ;

**ATTENDU** que la municipalité de Sainte-Élisabeth a signé une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile avec les municipalités locales faisant partie du Service regroupé en sécurité incendie de la MRC de D'Autray ;

**ATTENDU** que la municipalité de Sainte-Élisabeth a reçu, dans le cadre du programme d'aide financière au soutien des actions de préparation aux sinistres, des subventions totalisant 16 500 \$ dont les montants sont répartis comme suit :

4,500\$ pour le volet 1

10,000\$ pour le volet 2

2,000\$ pour l'aide financière additionnelle pour action regroupée ;

**ATTENDU** que le regroupement de municipalités de la MRC de D'Autray ayant signé l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile ont statué sur l'emplacement de trois centres de coordination pour les sinistres considérés majeurs, en l'occurrence :

· l'hôtel de ville situé à Ville Saint-Gabriel pour Ville Saint-Gabriel et les municipalités de Mandeville, Saint-Didace et Saint-Norbert ;

· les bureaux administratifs de la MRC de D'Autray situés à Berthierville pour Ville de Berthierville et les municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier, Saint-Ignace-de-Loyola, La Visitation-de-l'Île-Dupas, Saint-Cuthbert, Saint-Barthélémy et Sainte-Élisabeth ;

· le garage municipal situé à Lavaltrie pour la Ville de Lavaltrie et la municipalité de Lanoraie ;

**ATTENDU** que le regroupement de municipalités de la MRC de D'Autray ayant signé l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide intermunicipale en matière de sécurité civile a également statué sur l'emplacement de trois centres d'hébergement et de services aux sinistrés pour les sinistres considérés majeurs, en l'occurrence :

· le Centre sportif et culturel de Brandon situé à Ville Saint-Gabriel pour la Ville de Saint-Gabriel et les municipalités de Mandeville, Saint-Didace et Saint-Norbert ;

- l'École secondaire Pierre-de-Lestage située à Berthierville pour la Ville de Berthierville et les municipalités de Sainte-Geneviève-de-Berthier, Saint-Ignace-de-Loyola, La Visitation-de-l'Île-Dupas, Saint-Cuthbert, Saint-Barthélémy, Sainte-Élisabeth ;
- l'École secondaire de la Rive située à Lavaltrie pour la Ville de Lavaltrie et la municipalité de Lanoraie.

**ATTENDU** la volonté de la municipalité de Sainte-Élisabeth de poursuivre la mise en place de mesures permettant de se conformer aux dispositions légales et réglementaires selon les recommandations émises par le ministère de la Sécurité publique ;

**ATTENDU** la volonté de la municipalité de Sainte-Élisabeth de maintenir les efforts consentis afin d'améliorer continuellement le plan de sécurité civile.

Il est proposé par Johanne Pagé

**Il est résolu :**

**QUE** la municipalité de Sainte-Élisabeth confirme qu'elle répond majoritairement aux exigences du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3);

**D'AUTORISER** le transfert des montants de subventions reçus de 16,500\$ à la MRC d'Autray.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

## **12. AVIS DE MOTION**

## **13. RÈGLEMENTS**

## **14. ADMINISTRATION**

### **2019-11-273 14.1 Dépôt des déclarations intérêts pécuniaires**

La directrice générale adjointe procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues des membres du conseil suivants :

Monsieur Louis Bérard	Maire
Monsieur Claude Houle	Siège #1
Mme Johanne Pagé	Siège #3
Monsieur Michel Henin	Siège #5



Il est proposé par Johanne Pagé

**Et résolu que** la liste des postes des membres du conseil soit répartie comme suit :

**M. Louis Bérard – Maire**

1. Transport adapté
2. Transport en commun
3. Sécurité publique
4. De par sa fonction est membre de tous les comités

**M. Claude Houle - Siège #1**

1. C.C.U. et CLP (conseil local du patrimoine)
2. Urbanisme
3. Environnement
4. Comité Mains pour demain
5. Sécurité publique
6. CHSLD
7. CABA

**M. Benoît Desrochers - Siège #2**

1. Travaux publics et Hygiène du milieu
2. Environnement
3. Comité Image et revitalisation
4. Sécurité publique

**Mme Johanne Pagé - Siège #3**

1. Travaux publics et Hygiène du milieu
2. C.C.U. et CLP (conseil local du patrimoine)
3. Urbanisme
4. Bassin versant (OBVRB)
5. Comité du Patrimoine
6. OMH
7. CHSLD
8. Caserne

**M. Serge Perreault – Siège #4**

1. Ressources humaines
2. Finances
3. Comité Image et revitalisation
4. CABA
5. MADA
6. Comité des Loisirs
7. Conseil régional de développement des loisirs

**M. Michel Henin - Siège #5**

1. Ressources humaines
2. Finances
3. Nouveaux arrivants
4. Comités des bénévoles
5. Comité du Patrimoine
6. Caserne

**M. Richard Lafleur - Siège #6**

1. Bibliothèque
2. Comité des Loisirs
3. Nouveaux arrivants
4. Comités des bénévoles
5. OMH
6. Politique familiale
7. Conseil régional de développement des loisirs

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

### **14.3 Référendum consultatif sur acquisition de l'église**

**Point reporté**

#### **2019-11-275 14.4 Notre-Dame-de-Lourdes - Entente intermunicipale Plan d'urgence**

**ATTENDU QUE** les municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes et Sainte-Élisabeth désirent signer une entente intermunicipale afin d'établir les modalités d'entraide entre les deux parties en cas de déploiement de mesures d'urgences.

Il est proposé par Claude Houle

de mandater M. Louis Bérard, Maire et Mme Catherine Haulard, Directrice générale à signer l'entente intermunicipale de Plan d'urgence avec la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **2019-11-276 14.5 Programme Rénovations Québec**

**Point reporté**

#### **2019-11-277 14.6 Dépôt comparatif rôles 2019/2020**

La directrice générale procède au dépôt du comparatif des rôles 2019/2020.

### **15. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil font rapport de leurs activités.

### **16. VARIA**

### **17. PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20h44 À 21h01**

#### **2019-11-278 18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Serge Perreault

**QUE** la présente séance soit levée à 21h01

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

---

Louis Bérard  
Maire

Nathalie Lefebvre, directrice générale  
adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Louis Bérard  
Maire